Marseille, le 01/02/2021

Depuis la rentrée de septembre, en application de la circulaire académique du 26 juin 2020, un personnel Accompagnant un Elève en Situation de Handicap (AESH) peut se voir confier 6 élèves en même temps, sur plusieurs établissements. Avec cette circulaire, un élève qui bénéficiait de 18 heures hebdomadaires d'accompagnement mutualisé en 2019-2020 peut ne plus disposer que de 5 heures hebdomadaires, mutualisées cette année!

C'est inacceptable pour les personnels, pour les enfants, pour leurs familles!

Nous, personnels AESH, enseignants, AED, agents, avec les sections syndicales CNT-SO, CGT Educ'Action, SNES-FSU, SNFOLC du lycée Jean Perrin,

Nous, personnels AESH, enseignants, AED, agents, avec les sections syndicales ..... du collège/lycée .....

interpellons l'IA-DSDEN pour exiger:

- **le retrait de la circulaire académique du 26 juin 2020,**
- **le retour à une affectation du type 1 AESH=1 élève en situation de handicap,**
- **la revalorisation immédiate des salaires des personnels AESH,**
- **le recrutement de tous les personnels AESH nécessaires**

NOM PRENOM	QUALITE	SIGNATURE